



LE PETIT BULLETIN DE TENAY MOIS DE JUILLET 2026

Restez informé(e) en consultant régulièrement le site internet de la commune, dont les informations sont fréquemment actualisées.

CENTRE DE TENAY : STATIONNEMENT À RESPECTER, CONTRÔLES PRÉVUS

La municipalité souhaite attirer l'attention, des habitants du centre du bourg de Tenay, sur le respect des règles de stationnement.

Depuis plusieurs années, certaines situations de stationnement inadapté, voire perturbant fortement la circulation, ont été constatées, sans intervention systématique de la commune. Aujourd'hui, le nouveau conseil municipal a fait le choix d'agir, afin de garantir la sécurité, la circulation et le bien-être de tous.

Nous demandons donc à chacun de veiller à stationner son véhicule uniquement sur les emplacements autorisés et à ne pas entraver la circulation des piétons, des riverains, ni des véhicules de secours.

Dans ce cadre, la gendarmerie procédera prochainement à des contrôles inopinés dans le centre-bourg. Des verbalisations pourront être effectuées en cas d'infractions.

RAPPEL DES RÈGLES CONCERNANT LA GESTION DES DÉCHETS

Afin de préserver la propreté et la salubrité de notre commune, la municipalité souhaite rappeler quelques règles simples concernant la gestion des déchets.

Les bacs d'ordures ménagères et les bacs jaunes doivent être sortis la veille du jour de collecte. Une fois vidés, ils doivent être rentrés, dans les plus brefs délais, et ne pas rester sur la voie publique.

Nous constatons encore la présence de sacs déposés au sol ou de dépôts sauvages. Ces pratiques sont strictement interdites. Conformément à la délibération n°02/2023, un barème de facturation progressive est appliqué, aux contrevenants, allant de 100 € à 1500 € selon le volume et la nature des déchets. Pour des raisons évidentes de salubrité publique et de respect du cadre de vie, des contrôles sont effectués régulièrement. Des amendes ont déjà été dressées. La municipalité compte sur le civisme de chacun pour contribuer à la qualité de vie de tous.

ÉVOLUTION DES MOYENS DE PAIEMENT À LA MAIRIE

La mairie de Tenay informe ses administrés qu'à compter du **1er décembre**, les paiements par chèque ne seront plus acceptés. Pour les règlements liés aux locations de garages, de jardins, de concessions de cimetière ou encore à celles de salles, un nouveau mode de paiement sera mis en place : le virement bancaire. Les informations nécessaires (RIB, modalités) seront communiquées aux usagers concernés.

Concernant la cantine scolaire, une solution alternative est actuellement à l'étude. Les familles seront informées dès qu'un nouveau dispositif sera opérationnel.

Les paiements en espèces et par carte bancaire restent acceptés.

FERMETURE DE LA RUE CENTRALE

En raison de travaux sur une habitation située au n°30 de la rue Centrale, la circulation sera temporairement interrompue au niveau de cette adresse, **le jeudi 23 juillet 2026**.

Des déviations sont mises en place :

- Pour les riverains situés avant le n°30, merci d'emprunter le pont.
- Pour les riverains situés après le n°30, merci de passer par la sortie côté Cleyzeau, puis d'emprunter la RD1504.

Pour les usagers souhaitant se rendre à Hauteville, il est conseillé de poursuivre jusqu'à Argis, de faire demi-tour au rond-point, puis de revenir par la rue de la Gare.

RAPPEL AUX HABITANTS : ENTRETIEN DES TERRAINS

Il est rappelé à l'ensemble des habitants l'importance de l'entretien régulier des terrains, qu'ils soient bâtis ou non bâtis. En cette période de fortes chaleurs, la végétation sèche constitue un risque accru d'incendie. Un départ de feu peut rapidement se propager et mettre en danger les habitations, les personnes ainsi que l'environnement. Conformément à la réglementation en vigueur, notamment aux dispositions du Code forestier relatives à la prévention des incendies, les propriétaires sont tenus de débroussailler et d'entretenir leurs parcelles afin de limiter les risques.

MARATHON DES ENTREPRISES

Le samedi 13 juin, s'est tenue à Viriat la 32^e édition du Marathon des entreprises, disputée sous une chaleur accablante.

L'équipe pluridisciplinaire de l'EHPAD La Maison à Soie a fièrement représenté la commune sous le nom « Tenay vous bien ».

Engagés et solidaires, ses membres ont fait preuve de persévérance, de courage et d'une belle endurance tout au long de la course.

Félicitations à tous les participants pour cette belle performance !



LES EAUX NOIRES AMÉNAGÉES POUR PETITS ET GRANDS

Les aménagements du site des Eaux Noires sont presque entièrement finalisés.

Ont été installés : un parcours de santé, une cabane d'observation, des panneaux de présentation du projet ainsi que des panneaux de nomination des espaces, réalisés par les enfants de l'école primaire. Ces derniers sont provisoires : des versions plus durables seront mises en place à la rentrée.

Ces installations permettront à tous de mieux découvrir et de s'appropriier le site.

ÉVÈNEMENTS A VENIR

Vendredi 03 juillet à partir de 20h00 - Place de la Poste

L'Union Musicale de l'Albarine vous invite à une aubade conviviale, réunissant musiciens et choristes, avec la participation de l'école de musique.

Un moment musical gratuit à partager en toute simplicité.

Dimanche 05 juillet à partir de 07h00 - Place de la Mairie de Tenay

Le club de football de l'US Tenaysienne donne rendez-vous à tous les chineurs, curieux et amateurs de bonnes affaires à l'occasion de sa grande brocante.

Les exposants seront accueillis de 6h à 18h, et le public pourra accéder à la brocante de 7h à 18h.

Une buvette et un espace de restauration seront disponibles sur place.

Pour les gourmands, une vente de paella est également proposée au tarif de 10 € la part, sur réservation au 06 21 23 08 97.

Lundi 13 juillet à partir de 20h00 - Place de la Mairie

La commune de Tenay organise un feu d'artifice, qui sera tiré depuis l'école primaire, à partir de 22h45 et visible depuis la place de la Mairie. Dès 20h00, le comité des fêtes vous proposera son assiette champêtre, sa buvette et animera la soirée avec son bal populaire.

Mardi 14 juillet à 11h45 - Monument aux Morts

Cérémonie commémorative

Mercredi 17 juillet à 10h00 - Résidence Blés d'Or à St-Rambert-en-Bugey

Dans le cadre du programme « Mieux manger pour tous », des ateliers cuisine gratuits sont proposés aux habitants.

Organisés par le Centre Socio-Culturel de l'Albarine, ces rendez-vous permettent d'apprendre à préparer des plats simples, équilibrés et accessibles à tous, dans une ambiance conviviale, suivis d'un repas partagé.

Inscription auprès du Centre Socio-Culturel de l'Albarine au 04 74 36 26 00.

Mardi 23 juillet à partir de 18h30 - Place du Pont

Le CSCA vous propose une soirée festive, conviviale et ouverte à toutes et tous.

Au programme : Tutti Buoni – un concert aux sonorités Balkan groove qui va vous faire voyager ! Buvette & petite restauration sur place.

(l'abus d'alcool est dangereux pour la santé, à consommer avec modération)

OUVERTURE MAIRIE

**Le secrétariat de Mairie est ouvert
uniquement le matin de
08h30 à 12h00
du lundi au vendredi
et le samedi 10 juillet 2026**

Pour joindre le secrétariat en dehors de
ces horaires :

Tél 04 74 36 40 66 ou mairie@tenay.fr

Pour plus d'infos, connectez-vous sur le
site tenay.fr

ORDURES MENAGERES

- Le vendredi 03 juillet
- Le vendredi 17 juillet
- Le vendredi 31 juillet



FRANCE SERVICES

Pour toute demande ou prise de
rendez-vous, nous vous invitons à
contacter l'agence France Services de
Saint-Rambert-en-Bugey
au **06 22 95 90 58** ou par mail :
strambert@france-services.gouv.fr



**PROCHE DE VOUS,
PROCHE DE CHEZ VOUS**

BACS JAUNES



Prochaines collectes :

- Le lundi 06 juillet
- Le lundi 20 juillet

DECHETTERIE

Depuis janvier 2018, l'accès à la déchetterie s'effectue par lecteur des plaques d'immatriculation des véhicules, pour les habitants et les professionnels du territoire.

Pour accéder à la déchetterie, il faut s'inscrire au préalable, en se rendant sur le site :
<https://cc-plainedelain.fr/les-services/gerer-vos-dechets/lacces-aux-dechetteries/>

Trois possibilités s'offrent à vous :

- Inscription en ligne (délais de 48h, jours ouvrés)
- Par mail (délais de 96h, jours ouvrés)
- Par courrier (délais 7 jours, jours ouvrés à réception du courrier)



Tarification au 1er janvier 2026

Jusqu'à 25 passages gratuits par foyer et par an. **A partir du 26ème passage, le coût est de 14 euros par passage**

**Horaires d'été
(à partir du 15 juin au 12 septembre 2026)**

**Lundi, Mardi et Mercredi : 07h - 12h
Jeudi, Vendredi et Samedi : 07 à 15h**

MAISON MÉDICALE DE ST-RAMBERT

Un nouveau cabinet de médecins généralistes ouvrira
ses portes début octobre 2026.

En attendant, aucune permanence médicale ne sera
assurée cet été.

En cas de besoin, plusieurs box/télécabines médicales
sont accessibles : Vaux-en-Bugey, Priay et la pharmacie
de Lagnieu.

**Urgences : composez le 15 ou rendez-vous aux
urgences d'Ambérieu-en-Bugey ou à Proxi Urg à
Meximieux.**

PHARMACIE DE ST-RAMBERT

La pharmacie de Saint-Rambert-en-
Bugey sera exceptionnellement
fermée le lundi 13 juillet.

Par ailleurs, durant la période estivale,
la pharmacie sera également fermée
tous les samedis des mois de juillet et
août.

